

## DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES

---

### Circulaires

◆ **VERSEMENT 1995 0398 ART. 1-29 : CIRCULAIRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. 1850-1973**

### Dossiers de législation et de réglementation en matière pénale

Certains textes législatifs ou réglementaires pouvaient tout aussi bien s'appliquer à la métropole qu'à l'Algérie, en tant que département français. Mais seuls ont été signalés ici les dossiers qui faisaient spécifiquement référence à ce pays.

**NB. Les dossiers d'une même rubrique ou portant sur un même thème pouvant être dispersés dans plusieurs versements, la recherche au sein des inventaires n'est pas toujours aisée malgré l'existence d'index ; pour plus de facilité, a donc été établi un tableau méthodique des fonds de législation pénale, regroupant les dossiers par rubrique ou par thème quels que soient leurs versements.**

◆ **VERSEMENT 1995 0395 ART.1-141 : DOSSIERS DE LEGISLATION PENALE. 1937-1970**

A signaler :

**Art. 3**

Amendes en Algérie (32 SL). 1942

**Art. 5**

Jury en Algérie (95 SL). 1942

Organisation judiciaire en Algérie (98-99 SL). 1944

Cours criminelles en Algérie (100-101 SL). 1942

Objets saisis, armes en Algérie (165 SL). 1942

Frais de justice en Algérie (176 SL). 1942

**Art. 6**

Transports rail-route en Algérie (220 SL). 1942

Agressions nocturnes, tribunal spécial (225 SL). 1941

**Art. 7**

Détention d'armes par des israélites algériens (264 SL). 1941

Communisme en Algérie (288 SL). 1941

**Art. 9**

Associations de jeunesse en Algérie (382 SL). 1942

Fouilles archéologiques en Algérie (401 SL). 1942

**Art. 10**

Juifs en Algérie (433-434 SL). 1941-1942

Réemploi de prisonniers de guerre, application en Algérie (486 SL). 1942

**Art. 14**

Pouvoirs du gouverneur général d'Algérie en matière économique (742 SL). 1940

**Art. 18**

Extension à l'Algérie de la loi 57-1263 du 13 décembre 1957 sur le rétablissement de l'équilibre économique (1002.13.C SL). 1957

**Art. 19**

Amnistie en Algérie, loi du 9 mars 1946 (1006 bis SL). 1946

**Art. 26**

Enfance délinquante, extension de la relégation en Afrique du Nord (1046.11 SL). 1951

Sursis et circonstances atténuantes, extension à l'Algérie (1051.2 SL). 1951

**Art. 30**

Affichage en Algérie (1106.3 SL). 1951

Internement administratif en Algérie (1107.2 SL). 1951

Armes en Algérie (1109.9 SL). 1962

Lait en Algérie (1123.2 SL). 1958

**Art. 31**

Officiers de police judiciaire en Algérie (1141.9-1141.10 SL). 1952, 1960 Relégation en Algérie (1143.3 SL). 1952

**Art. 32**

Réglementation sur la chasse, extension à l'Algérie (1151.15-1151.17 SL). 1954, 1958

**Art. 33**

Interdiction de séjour, Algérie (1158.2 SL). 1951

**Art. 34**

Circulation routière et code de la route, application à l'Algérie (1159.26A SL). 1955

**Art. 35**

Code des débits de boissons, application à l'Algérie (1161.15B SL). 1957 Ministère public près les tribunaux de police en Algérie (1164.10 SL). 1960

Casier judiciaire, application à l'Algérie du décret du 28 décembre 1959 (1165.20B SL). 1960

Routes, unification législative (métropole et Algérie) (1169.7 SL). 1960

**Art. 36**

Sécurité sociale en Algérie (1172.7-1172.8 SL). 1952, 1956

**Art. 37**

Travail agricole en Algérie (1182.2-1182.12-1182.13 SL). 1951, 1956, 1958

Pêche côtière en Algérie (1190.4 SL). 1951

**Art. 38**

Mariage musulman (1197.4-1197.5 SL). 1953, 1962

Etat civil des Israélites des territoires du sud algérien (1197.9 SL). 1960

Etat civil des Français rapatriés d'Algérie (1197.12 SL). 1962

Etat civil, cartes nationales d'identité délivrées en Algérie (1197.13 SL). 1962

**Art. 39**

Commerce, extension à l'Algérie de la loi du 28 mai 1955 (1200.7 SL). 1955  
Tribunaux de commerce en Algérie (1201.2 SL). 1952

**Art. 55**

Substances vénéneuses, stupéfiants, extension à l'Algérie du décret du 19 novembre 1948 (1208.3 SL). 1952

Procès-verbaux de contravention (métropole et Algérie) (1209.4 SL). 1951

Législation sur les poids et mesures en Algérie (1210.3 SL). 1955

Extension à l'Algérie des décrets du 7 décembre 1954 et 13 janvier 1958 sur les sociétés (1221.9 SL). 1960

**Art. 58**

Monuments historiques en Algérie (1244.5 SL). 1952

**Art. 59**

Extension à l'Algérie de la loi du 10 juillet 1948 sur la vente de produits nocifs à usage industriel (1269.9 SL). 1951

Répression des infractions à la législation du travail, extension à l'Algérie de la loi du 2 juillet 1941 (1269.14 SL). 1951

Services médicaux du travail en Algérie, décret du 9 mars 1954 (1269.32 SL). 1955

Réglementation forestière en Algérie (1285.5 SL). 1951

**Art. 61**

Détention préventive, affaires de terrorisme, inspection des cabinets d'instruction (mars 1956) en l'Algérie (1307.12 SL). 1959

Eau d'irrigation, application à l'Algérie de la loi du 27 août 1948, code saharien de l'eau (1315.1-1315.3 SL). 1960-1961

Code minier en Algérie (1317.6B SL). 1962

Code pétrolier saharien (1317.9 SL). 1961

**Art. 68**

Application à l'Algérie de la convention sur le statut des forces de l'OTAN (1344.12 SL). 1956

**Art. 69**

Marchands ambulants, application à l'Algérie de la loi du 16 juillet 1912 aux Algériens domiciliés en Algérie et exerçant en France (1347.4 SL). 1953

**Art. 71**

Extension à l'Algérie du code des débits de boissons (1350.6 SL). 1951

Extension à l'Algérie de la loi du 15 avril 1954 sur les alcooliques dangereux (1350.10 SL). 1954

**Art. 72**

Principes généraux sur le statut de l'Algérie (1354.1A SL). 1951

Compétence en matière pénale en Algérie (1354.1B SL). 1957

**Art. 73**

Extension des lois pénales à l'Algérie (1354.2 SL). 1951-1958

Application des lois de Vichy en Algérie (1354.3 SL). 1951

Application en Algérie de l'article 88 du code pénal sur la dissolution des groupements (1354.4 SL). 1962

Décret Régnier du 30 mars 1935 abrogé par la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1948 sur les manifestations contre la souveraineté française en Algérie (1354.5 SL). 1951

Application à l'Algérie de l'ordonnance du 14 août 1944 sur le compétence des juges de paix en Algérie (1354.6 SL). 1951  
Cour d'assises et jury criminel en Algérie (1354.7 SL). 1954

#### **Art. 74**

Projet de loi sur la propriété foncière en Algérie (1354.8 SL). 1951  
Application en Algérie de la loi du 18 mai 1948 sur les sceaux, timbres et cachets officiels (1354.9 SL). 1951  
Mesures sanitaires concernant les voyageurs en provenance d'Algérie (1354.10 SL). 1951  
Chambres et tribunaux de commerce en Algérie (1354.11 SL). 1951  
Sauterelles (1354.12 SL). 1951  
Rapatriement des détenus algériens libérés (1354.14 SL). 1952  
Extension à l'Algérie de l'ordonnance du 6 août 1945 sur les magasins généraux (1354.15 SL). 1952  
Suspension des délais de procédure et relevé de forclusion pour les victimes du séisme en Algérie (1354.17 SL). 1952  
Réformes en Algérie (police, circonscriptions territoriales) (1354.18 SL). 1955  
Application de la loi du 16 mars 1956 relative aux pouvoirs spéciaux, officiers de police judiciaire en Algérie, assignation à résidence (1354.19A-G SL). 1955-1958

#### **Art. 75**

Assignation à résidence en Algérie (1354.19H SL). 1957  
Réquisition des sursitaires en Algérie (1354.19I SL). 1956  
Confiscation des véhicules abandonnés sur la voie publique (1354.19J SL). 1957  
Application des ordonnances des 7 et 8 octobre 1958, répression par les tribunaux militaires de la criminalité nord-africaine, répression des infractions commises en vue d'apporter une aide aux rebelles des départements algériens, internement administratif, assignation à résidence, composition et fonctionnement de la commission de vérification des mesures de sécurité publique (1354.20A-E SL). 1958  
Créations de deux cours d'appel à Oran et Constantine (1354.21 SL). 1956  
Bilan démographique de l'Algérie (1354.22 SL). 1956  
Avant-projet de loi sur les transports des matières dangereuses ou infectées (1354.23 SL). 1957  
Décret du 17 mars 1956 sur le dessaisissement des juridictions civiles au profit des juridictions militaires (1354.24 SL). 1956  
Encombrement des prisons, détention préventive, création d'une commission sur la liberté surveillée, projet de décret créant un quartier d'arrêt dans les maisons centrales de Lambise et Maison Carrée (1354.25 SL). 1960

#### **Art. 76**

Projet de décret portant modification de la nature des infractions à la sûreté de l'Etat en Algérie (1354.26 SL). 1957  
Proposition de loi sur la répression du terrorisme (1354.27 SL). 1958  
Loi-cadre en Algérie et décrets pris en application du nouveau statut (1354.28 SL). 1957-1958  
Code saharien de l'eau (1354.30 SL). 1961  
Proposition de loi sur la censure des écrits relatifs aux opérations militaires en Algérie (1354.31 SL). 1956  
Organisation judiciaire dans les territoires du Sahara (1354.32 SL). 1962  
Référendum sur l'autodétermination et organisation des pouvoirs publics en Algérie (1354.33 SL). 1962  
Organisation judiciaire en Algérie (1354.34 SL). 1961

#### **Art. 77**

Avant-projet de loi sur l'indemnisations des victimes d'attentats en Algérie (1354.35 SL). 1964

Tribunal de l'ordre public (1354.36 SL). 1962

Projet de décret sur les services de justice en Algérie (1354.37 SL). 1962 Statut des personnels des forces de l'ordre en Algérie (1354.38 SL). 1962

Projet de décret réprimant les infractions sur le matériel de guerre, les armes, les munitions ou explosifs (1354.39 SL). 1961

**Art. 78**

Extension à l'Algérie du code de l'aviation civile et commerciale (1366.19 SL). 1960

**Art. 79**

Projet de loi relatif aux circonstances atténuantes en matière de détention d'armes ou d'explosifs, application en Algérie (1377.6 SL). 1962

**Art. 82**

Produits industriels en Algérie (1391.5 SL). 1951

**Art. 83**

Pouvoirs spéciaux (1400.2 SL). 1954-1957

Avant-projet de loi sur les registres et les chambres des métiers en Algérie (1402.5 SL). 1956

**Art. 87**

Extension à l'Algérie de la loi du 5 janvier 1950 sur la vaccination (1439.1 SL). 1955

**Art. 92**

Extension à l'Algérie de la législation en matière de crédit différé (1451.3 SL). 1955

Extension à l'Algérie de la législation en matière de marine marchande (1457.21 SL). 1960

**Art. 93**

Sûreté de l'Etat (1461 SL) [à signaler : loi du 7 août 1955 prolongeant l'état d'urgence en Algérie (1461.4 SL) ; saisie des juridictions militaires (1461.7 SL)]. 1955

**Art. 94**

Organisation judiciaire en Algérie (1462.16 et 1462.24 SL). 1956, 1960

**Art. 96**

Extension à l'Algérie de la loi du 28 octobre 1955 sur l'instruction (1477.6 SL). 1956

Réforme de l'assistance sociale en Algérie (1479.7 SL). 1959

Régime du dépôt légal en Algérie (1497.2 SL). 1953

**Art. 98**

Région pénitentiaire en Algérie (1528.21 SL). 1960

Répression de l'usure en Algérie (1530.2 SL). 1953

**Art. 100-103**

Justice militaire (1535 SL) [à signaler : opposition aux ordonnances rendues par les juges d'instruction militaire (1535.3 SL), 1957 ; projet de révision du code de justice militaire (1535.5 SL), 1958 ; décrets fixant le nombre, le siège et le ressort des juridictions militaires (1535.6 SL), 1953 ; rappel à l'activité des officiers de réserve

(1535.29 SL), 1955 ; procédure devant les tribunaux des forces armées (1535.30 SL), 1955 ; justice militaire en Algérie (1535.35 A-E SL), 1959-1962]. 1950-1964

**Art. 105**

Interprètes d'arabe et de berbère devant les juridictions militaires en métropole (1541.3 SL). 1961

Extension à l'Algérie de la législation en matière viticole (1546 SL). 1951, 1960

Géodésie en Algérie (1551.2 SL). 1951

**Art. 106**

Objecteurs de conscience (1560.1 SL). 1958

**Art. 108**

Police de l'audience : mahakmas, cadis (1581.3 SL). 1951

Emblèmes et drapeaux en Algérie (1585.1 SL). 1951

**Art. 110**

Extension à l'Algérie de la loi du 28 juillet 1953 sur les heures supplémentaires (1610.2 SL). 1954

**Art. 114**

Régime des tutelles en droit musulman (1621.1 SL). 1951

**Art. 115**

Extension à l'Algérie du pacte de quota litis (1633.2 SL). 1953

**Art. 117**

Extension à l'Algérie de la législation en matière de fraude fiscale (1656.2 SL et 1656.6 SL). 1954, 1961

**Art. 118**

Extension à l'Algérie de textes relatifs à la défense passive (1668.2 SL). 1956

**Art. 121**

Modification de l'article 196 du code de justice militaire sur la désertion, application en Algérie (bandes armées) (1687.2 SL). 1954

**Art. 124**

Amnistie : condamnation prononcée par le tribunal de justice militaire (1700.43 SL). 1957

**Art. 128**

Extension à l'Algérie de l'article 415 (accidents du travail) de la sécurité sociale (1172.18 SL). 1957

◆ **VERSEMENT 1995 0317 ART. 1-168 : DOSSIERS DE LEGISLATION PENALE. 1944-1982**

A signaler :

**Art. 6**

Juridictions militaires (1019 SL) [à signaler : institution du haut tribunal militaire, 1961-1962 ; pourvois en conseil d'État contre l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1962 sur la

procédure relative à certains crimes de nature à porter atteinte à la paix publique, 1962-1963 ; création de la cour militaire de justice et pourvois formés contre elle, 1962-1967]. 1961-1967

**Art. 7**

Refonte des textes relatifs à l'état de siège et à l'état d'urgence (1023 SL). 1944-1968

**Art. 9**

Décret fixant le mode et le lieu d'exécution des peines capitales prononcées par les juridictions militaires d'Algérie (1041.17B SL). 1958

**Art. 22**

Législation sur la presse (1098 SL) [à signaler : communication et reproduction d'écrits saisis en vertu de la législation sur l'état d'urgence, 1958]. 1953-1960

**Art. 26**

Extension à l'Algérie de la législation en matière de transports (1111.11 SL). 1954-1962

**Art. 28**

Secret professionnel des rapporteurs des commissions d'instruction des demandes de prêts et de subventions des rapatriés d'Algérie (1140.14 SL). 1962

**Art. 31**

Application à l'Algérie de la législation en matière de lutte contre le proxénétisme (1144.2 SL). 1960

**Art. 68**

Application des articles 550 et suivants du code de procédure pénale en Algérie suite à l'impossibilité de signification des actes et décisions de justice dans le ressort de la cour d'Oran à cause des actes terroristes (1248.1 SL). 1962

**Art. 76**

Projet d'ordonnance relatif aux crimes commis contre des agents de la force publique en vue d'apporter une aide aux rebelles algériens (1302.4 SL). 1960, 1963

**Art. 77**

Application à l'Algérie du décret relatif à la sécurité et à l'hygiène dans les mines (1317.5 SL). 1959-1961

**Art. 87**

Projet d'ordonnance instituant des règles de procédure applicables à certaines infractions poursuivies devant les juridictions d'Algérie avant l'autodétermination (1354.41 SL). 1962

**Art. 95**

Extension à l'Algérie de l'ordonnance du 5 janvier 1959 sur les établissements dangereux pour la jeunesse (1383.11 SL). 1959

**Art. 104-105**

Maintien de l'ordre (1430.1 SL). 1961

**Art. 114**

Code de la pharmacie en Algérie ; pharmaciens rapatriés (1454.11 SL). 1962

**Art. 116-117**

Sûreté de l'Etat (1460 SL). 1956, 1962

Sûreté intérieure de l'Etat (1461 SL) [à signaler : application de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence (1461.3 SL), 1955-1963 ; état d'alerte (1461.11 SL), 1958 ; état d'urgence dans la métropole (1461.12 SL), 1958 ; ordonnance du 4 juin 1960 modifiant le code de procédure pénale et le code de justice militaire (1461.14 SL), 1960 ; avant-projet de loi sur la procédure applicable à l'égard de certains crimes commis en vue d'apporter une aide aux rebelles algériens (1461.15 SL), 1960]. 1955-1963

**Art. 138**

Projet de loi organique relatif à l'intégration des magistrats militaires dans le corps judiciaire (1535.26A SL). 1960

**Art. 140**

Constitution des tribunaux militaires en cours martiales en cas d'état de siège ou d'état d'urgence, cours martiales en Algérie (1535.27 SL). 1962

Tribunaux militaires compétents sur les territoires en état de siège (1535.28 SL). 1955  
Police (1538 SL) [à signaler : commission consultative Intérieur-Justice (1538.10 SL), 1954 ; extension à l'Algérie de la loi du 27 novembre 1943 sur la protection des empreintes (1538.11 SL), 1956 ; compétence territoriale de la police judiciaire du Sahara (1538.18 SL), 1959]. 1954-1959

**Art. 143**

Fusion de la sécurité générale d'Algérie avec la sûreté nationale et nomination d'officiers de police (1539.13 SL). 1962

Personnel de la sûreté nationale appelé à servir dans les départements algériens et sahariens (1539.16 SL). 1961

Application à l'Algérie de la loi du 7 juillet 1949 relative à la gendarmerie (1540.3 SL). 1952

**Art. 144**

Projet de décret conférant le titre d'officier de police judiciaire à certains gendarmes durant leurs services en Algérie (1540.7 SL). 1957

**Art. 150-151**

Organisation de la nation en temps de guerre (1601 1-11 SL) [à signaler : décret portant règlement d'administration publique relatif à l'application en Algérie de certains textes (1601.3 SL), 1956 ; projet de décret relatif à la réquisition de certains personnels en Algérie (1601.11 SL), 1958]. 1952-1961

**Art. 152-153**

Organisation générale de la défense (1601 12-20 SL) [à signaler : projet de décret portant organisation de la sécurité de la défense (1601.16 SL), 1960 ; projet de décret portant application de l'article 25 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 relatif aux obligations des assujettis au service national (1601.20 SL), 1956-1966]. 1956-1968

**Art. 162**

Projet d'instruction sur l'insoumission dans l'armée de terre (1687.3 SL). 1958

Provocation à l'insoumission et à la désertion (1687.4 SL). 1961

**Art. 163**

Amnistie : projet de décret portant application en Algérie (1704.6 SL). 1961

**Art. 164**

Amnistie : élaboration des décrets 62-237 et 62-238 du 22 mars 1962 portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne ; projets d'ordonnances rendant applicables ces décrets sur l'ensemble du territoire de la République ; projet d'ordonnance portant suppression de la commission d'amnistie, difficultés d'application ; propositions de lois (1705.1-5 SL). 1962-1964

**Art. 165**

Amnistie : remise et dispense des incapacités et déchéances attachées à certaines condamnations ; extension de l'amnistie aux faits commis dans le cadre des opérations du maintien de l'ordre ; travaux parlementaires relatifs aux infractions commises contre la sûreté de l'Etat ou en relation avec les événements d'Algérie (1705.6-9 SL). 1962-1966

**Art. 166-167**

Amnistie : avant-projet de loi portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou en relation avec les événements d'Algérie ; loi 68-697 du 31 juillet 1968 portant amnistie (1705.12 SL). 1968

**◆ VERSEMENT 1997 0090 ART. 1-142 : DOSSIERS DE LEGISLATION PENALE. 1944-1990**

A signaler :

**Art. 14**

Extension à l'Algérie des textes sur la protection sanitaire et sociale et sur la répression de certaines infractions liées aux mœurs (1144.11A SL). 1960-1961

**Art. 23**

Casier judiciaire des personnes nées en Algérie, en Tunisie et au Maroc (1165.22 SL). 1959-1978

**Art. 76**

Liberté provisoire en matière d'atteinte à la sûreté de l'Etat (assignation à résidence) : modification de l'article 142 du code de procédure pénale, ordonnance et décret du 2 février 1961 (1307.15 SL). 1960-1964

**Art. 78**

Application à l'Algérie des textes en matière de police sanitaire et d'équarrissage des animaux (1322.3 SL). 1956-1961

**Art. 96**

Sûreté de l'Etat : projets de textes modifiant le code pénal, le code de procédure pénale et le code de justice militaire en vue de faciliter le maintien de l'ordre, la sauvegarde de l'Etat et la pacification en Algérie (1461.13 SL), 1950-1960 ; lois 63-22 et 63-23 du 15 janvier 1963 créant un tribunal de sûreté de l'Etat (1461.16 SL), 1960-1963. 1950-1963

**Art. 111**

Projet de refonte des codes de justice militaire (1535.26B SL). 1961-1965

**Art. 122**

Dissolution par décret d'associations ou de groupements en application de la loi du 10 janvier 1936 et de l'ordonnance du 22 décembre 1960 [concerne notamment l'O.A.S. et les groupements apparentés] (1589.1 SL). 1950-1980

**Art. 133**

Amnistie en faveur des rappelés d'Algérie (1701.3 SL). 1956-1957

**Art. 134**

Propositions de lois portant amnistie des infractions commises en relation avec la guerre d'Algérie (1705 SL). 1959-1967

◆ **VERSEMENT D 11239-D 11401<sup>1</sup> : DOSSIERS DE LEGISLATION PENALE. 1945-1998**

A signaler :

**D 11261-D 11262**

Législation sur la presse : propositions de loi tendant à modifier l'incrimination de la diffamation pour faciliter les poursuites (1098.3 SL), 1953-1959 ; propositions de loi tendant à modifier les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 en matière de répression des délits de presse (notamment l'offense au chef de l'Etat et la diffamation) (1098.16, 1098.22), 1950-1965. 1950-1965

**D 11307**

Projet de loi portant amnistie pour "régulariser la situation des Algériens dont la reddition a été acceptée" (1354.13 SL), 1951-1958 ; projets de lois relatifs aux rapatriés d'Algérie ou d'outre-mer (1354.42 SL), 1963-1982. 1951-1982

**D 11393**

Organisation de la Nation en temps de guerre : surveillance et fermeture des frontières (1601.14 SL), 1957-1958 ; renforcement de la protection des installations d'importance vitale (1601.15), 1958-1961 ; fonctionnement des stations radioélectriques (1601.18 SL), 1963-1964. 1957-1964

**D 11399**

Amnistie des faits commis en relation avec la guerre d'Algérie (1706.2 SL), 1977-1989

◆ **VERSEMENT 1994 0513 ART. 1-35 : DOSSIERS DE FRAIS DE JUSTICE. 1811-1985**

A signaler :

**Art. 23**

Police et armée : dédommagement des victimes d'un préjudice subi au cours d'enquêtes policières, coût de fonctionnement des juridictions militaires. 1876-1985

**Art. 27**

Indemnités de transport allouées aux magistrats, greffiers, huissiers, experts, jurés, témoins, avocats : tarifs applicables en Algérie, Tunisie et Maroc. 1899-1963

**Art. 33**

---

<sup>1</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice (en attente de versement aux Archives nationales).

Droit de timbre et d'enregistrement des jugements et arrêts des juridictions répressives, des pourvois et des déclarations d'appel (métropole et Algérie). 1877-1969

◆ **VERSEMENT 1989 0100 ART. 1-2 : DOSSIERS RELATIFS AUX EXECUTEURS DES ARRETS CRIMINELS. 1899-1982**

A signaler :

**Art. 2**

Exécuteurs en Algérie : arrêtés, indemnisations, missions, secours. 1947-1966

### Dossiers d'action publique

Les versements de dossiers d'action publique sont classés dans l'ordre numérique. Pour retrouver un dossier, il faut donc connaître son numéro d'enregistrement. Celui-ci est en général composé de l'année d'ouverture et d'un numéro d'ordre, mais est parfois plus complexe avec l'ajout, entre 1955 et 1976, d'un numéro de rubrique. Ces rubriques étaient définies en fonction des directives de la Chancellerie aux parquets et reflétaient la progression de la législation dans un domaine ou l'actualité (on dénombre ainsi plusieurs rubriques concernant la guerre d'Algérie, des registres correspondant aux rubriques ont été ouverts à la fin de la période, voir plus bas)<sup>2</sup>.

Les clés d'accès aux dossiers sont constituées, d'une part, d'une série de fichiers et, d'autre part, de registres (voir plus bas).

En outre, ont été élaborées par le service des archives deux bases de données analysant environ 3500 dossiers : sur l'une, des dossiers de la rubrique 583 concernant la répression des actions dont les auteurs sont des membres ou des sympathisants de l'O.A.S. de 1960 à 1968 (voir plus bas le versement 20000001) ; sur l'autre des dossiers de la rubrique 82 concernant l'ouverture ou non d'informations judiciaires pour la publication d'articles ou la diffusion de tracts en relation avec la guerre de 1957 à 1968. Ces bases de données ont fait l'objet d'éditions papier sous forme d'index détaillés.

**NB. Les dossiers d'une même rubrique pouvant être dispersés dans plusieurs versements, la recherche au sein des inventaires n'est pas toujours aisée ; pour plus de facilité, a donc été établi un tableau méthodique des fonds d'action publique, regroupant les dossiers par rubrique quels que soient leurs versements.**

◆ **VERSEMENT FI D 266-FI D 379 : FICHIERS D'ACTION PUBLIQUE<sup>3</sup>. 1947-1984**

Les fiches sont classées par tranche chronologique puis dans l'ordre alphabétique.

Les entrées sont diverses : noms de personnes, noms de lieux, thèmes, titres de journaux, etc.

Sont portés les renseignements suivants : numéro du dossier, nom de la personne, date et nature de l'infraction.

A signaler :

---

<sup>2</sup> Les versements de dossiers d'action publique étant trop nombreux pour être cités de manière exhaustive, seuls ont été détaillés ici les versements correspondant à des rubriques.

<sup>3</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice.

Deux fichiers concernant plus particulièrement la guerre d'Algérie : l'un (FI D 341) sur des amnisties en relation avec la guerre d'Algérie pour la période 1963-1966 ; l'autre (FI D 378-Fi D 379) sur des faits en rapport avec la guerre d'Algérie pour la période 1961-1965.

◆ **VERSEMENT D 8170-D 8196 : REGISTRES D'ACTION PUBLIQUE<sup>4</sup>. 1961-1990**

Ces registres sont classés dans l'ordre chronologique. Les différentes rubriques définies entre 1955 et 1976 apparaissent. A partir de 1965 les affaires financières sont distinguées des affaires générales. Sont portés les renseignements suivants : numéro du dossier, nom de la personne, date et nature de l'infraction, juridiction concernée.

A signaler :

Registre de la rubrique 70 : violences en Algérie, 1962  
Registre de la rubrique 71 : affaires concernant des Européens en Algérie, 1962  
Registre de la rubrique 72 : affaires concernant l'ALN, 1962  
Registres de la rubrique 73 : affaires concernant des Nord-Africains en Algérie, 1961-1962  
Registres de la rubrique 74 : affaires concernant des Nord-Africains en métropole, 1961-1963  
Registres de la rubrique 82 : affaires concernant la presse, 1961-1968  
Registres de la rubrique 583 : guerre d'Algérie et sûreté de l'Etat (O.A.S.), 1961-1968

◆ **VERSEMENT 1999 0005 ART. 1-14 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE (RELIQUATS). 1937-1965**

A signaler :

**Art. 1**

Exécuteurs des arrêts criminels en Algérie : nominations, traitements, démission. 1950

**Art. 2-4**

Bulletins quotidiens des événements survenus en Algérie établis par les services du Gouvernement général de l'Algérie (dossier n° 56-73 G 2). Janvier-août 1956

**Art. 5**

Poursuites judiciaires en relation avec l'insurrection algérienne. 1961  
Répression des activités de l'O.A.S. 1961-1962  
Etat des procédures contre des activistes. 1962  
Haut tribunal militaire et tribunal militaire : textes, état des procédures. 1961-1962  
Institution du tribunal de l'ordre public. 1962  
Cour de sûreté de l'Etat : textes et statistiques. 1963  
Affaires en relation avec la guerre d'Algérie (presse, collectifs d'avocats, affaire du Prado, affaire de la rue d'Isly) : notes. 1960-1962

**Art. 6**

Commission d'amnistie prévue à l'article 3 du décret 62.327 du 2 mars 1962 portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne : liste des individus amnistiables soumis à l'examen de la commission, décisions finales. 1962

---

<sup>4</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice.

**Art. 7-11**

Extraits des registres d'écrou concernant les individus amnistiables soumis à l'examen de la commission d'amnistie (classement numérique de 1 à 6522).

**Art. 14**

Etats statistiques mensuels des "poursuites exercées contre des Français originaires d'Algérie en raison d'activités liées aux événements d'Algérie" (par cour d'appel métropolitaine). 1960

**◆ VERSEMENT 1980 0543 ART. 1-119 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE . 1956-1957**

A signaler :

**Art. 6-12**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nord-Africains en Algérie (1 à 318). 1956

**Art. 89-102**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nord-Africains en métropole (1 à 1386). 1957

**Art. 103-108**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nord-Africains en Algérie (1 à 412). 1957

**Art. 110-118**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 481)<sup>5</sup>. 1957

**◆ VERSEMENT 1999 0004 ART. 1-21 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE (RELIQUATS). 1957-1975**

A signaler :

**Art. 1**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nord-Africains en Algérie (3 dossiers). 1961

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 dossier)<sup>6</sup>. 1961

**Art. 4**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nord-Africains en métropole (341 à 394). 1962

**Art. 6**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (3 dossiers)<sup>7</sup>. 1964, 1967, 1968

**◆ VERSEMENT 1999 0262 ART. 1-60 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE (RELIQUATS). 1957-1976**

<sup>5</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>6</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>7</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

A signaler :

**Art. 1**

Affaire Maurice AUDIN (dossiers 57-73 G 134 et 134-7). 1957

◆ **VERSEMENT 1980 0293 ART. 1-173 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE . 1958-1960, 1963**

A signaler :

**Art. 4-9**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nords-Africains en Algérie (1 à 488). 1958

**Art. 10-19**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 891). 1958

**Art. 20-25**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 290)<sup>8</sup>. 1958

**Art. 51-53**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nords-Africains en Algérie (1 à 266). 1959

**Art. 54-58**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 576). 1959

**Art. 59-63**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 275)<sup>9</sup>. 1959

**Art. 118-124**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nords-Africains en Algérie (1 à 349). 1960

**Art. 125-129**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 400). 1960

**Art. 130-136**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 226)<sup>10</sup>. 1960

**Art. 162**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 25). 1963

**Art. 163-165**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 166)<sup>11</sup>. 1963

---

<sup>8</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>9</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>10</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>11</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

◆ **VERSEMENT 2000 0001 ART. 1-150 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE RELATIFS A LA REPRESSION DES ACTIONS COMMISES PAR LES PARTISANS DE L'ALGERIE FRANÇAISE (RUBRIQUE 583). 1960-1968**

Ces dossiers ont été inventoriés finement sur une base de données, qui a également fait l'objet d'une édition papier sous forme d'index détaillés.

Dans la base de données, chaque dossier est décrit dans les champs suivants : numéro du dossier, analyse sommaire (liste de termes contrôlée), analyse détaillée (résumé du dossier), observations (aspect matériel du dossier), cote du dossier.

L'instrument de recherche papier se compose d'une introduction historique, d'un index général des dossiers d'affaires indiquant par juridiction et par nature des infractions la liste des dossiers concernés ; par ailleurs figure également une analyse détaillée des dossiers de principe ainsi que des dossiers relatifs à la "Semaine des barricades" et au "Putsch des généraux"<sup>12</sup>.

◆ **VERSEMENT 1986 0684 ART. 1-327 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1960-1975 (RELIQUATS)**

A signaler :

**Art. 315-320**

Dossiers de la rubrique 583 répression des actions commises par les partisans de l'Algérie française (17 dossiers)<sup>13</sup>. 1961-1967

**Art. 327**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 dossier). 1961

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (10 dossiers)<sup>14</sup>. 1961-1963, 1968

◆ **VERSEMENT 1980 0175 ART. 1-132 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1961-1962**

A signaler :

**Art. 83-88, 90**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (2 à 212)<sup>15</sup>. 1962

**Art. 89, 91-95**

Dossiers 61-679 Jugements du tribunal militaire. 1961

**Art. 101-111**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nords-Africains en Algérie (1 à 762). 1961

**Art. 112-118**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 631). 1961

---

<sup>12</sup> L'instrument de recherche papier est disponible sur simple demande auprès du service des archives du ministère de la justice.

<sup>13</sup> Ces dossiers ont été intégrés dans la base de données.

<sup>14</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>15</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

**Art. 119-127**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (2 à 272)<sup>16</sup>. 1961

◆ **VERSEMENT 1980 0528 ART. 1-32 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE (RELIQUAT). 1961-1962**

A signaler :

**Art. 1**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (8 dossiers)<sup>17</sup>. 1961

**Art. 20**

Dossiers de la rubrique 70 violences en Algérie (1 à 111). 1962

**Art. 21**

Dossiers de la rubrique 71 affaires concernant des Européens en Algérie (1 à 9). 1962

Dossiers de la rubrique 72 affaires concernant l'Armée de Libération Nationale (1 à 8). 1962

**Art. 22, 24**

Dossiers de la rubrique 73 affaires concernant des Nords-Africains en Algérie (1 à 127). 1962

**Art. 23, 25-28**

Dossiers de la rubrique 74 affaires concernant des Nords-Africains en métropole (1 à 340). 1962

◆ **VERSEMENT 1980 0341 ART. 1-52 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1964**

A signaler :

**Art. 43-46**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 147)<sup>18</sup>. 1964

◆ **VERSEMENT 1980 0348 ART. 1-58 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1965**

A signaler :

**Art. 47-50**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (2 à 164)<sup>19</sup>. 1965

◆ **VERSEMENT 1980 0349 ART. 1-48 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1966**

A signaler :

**Art. 43-44**

---

<sup>16</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>17</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>18</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>19</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (2 à 90)<sup>20</sup>. 1966

◆ **VERSEMENT 1980 0350 ART. 1-56 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1967**

A signaler :

**Art. 49-50**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 124)<sup>21</sup>. 1967

◆ **VERSEMENT 1980 0351 ART. 1-58 : DOSSIERS D'ACTION PUBLIQUE. 1968**

A signaler :

**Art. 45-47**

Dossiers de la rubrique 82 affaires concernant la presse (1 à 139)<sup>22</sup>. 1968

## DOSSIERS DE RECOURS EN GRACE

Les versements de dossiers de grâce sont classés dans l'ordre numérique. Pour retrouver un dossier, il faut donc connaître son numéro d'enregistrement.

Les clés d'accès aux dossiers sont constituées, d'une part, d'une série de fichiers et, d'autre part, de registres (voir plus bas).

A l'exception d'un certain nombre de versements de recours en grâce spécifiques : condamnations à mort, justice militaire, Algérie et colonies (détaillés plus bas), les dossiers de grâce relatifs à l'Algérie sont à rechercher parmi les versements généraux<sup>23</sup>. Ces derniers étant trop nombreux pour être cités de manière exhaustive, seuls ont été détaillés ici les versements spécifiques.

En ce qui concerne la période de la guerre d'Algérie, on assiste à un dessaisissement progressif de la justice civile par la justice militaire. Une grande partie des condamnations, notamment les condamnations à mort, est prononcée par les juridictions militaires. Les recours en grâce concernant ces condamnations sont toutefois transmises au ministère de la Justice pour instruction avant examen du Conseil supérieur de la magistrature et du Président de la République. Les recours en grâce relatifs à des condamnations prononcées par les juridictions civiles pour la même période sont conservés dans les séries générales de grâces.

◆ **VERSEMENT FI D 1-FI D 265, FI D 380-FI D 384 : FICHIERS DE RECOURS EN GRACE<sup>24</sup>. 1943-1993**

Les fiches sont classées en fonction de la gravité de la peine (courtes ou longues peines), cependant cette distinction n'est pas toujours nette. L'entrée est nominative et le classement alphabétique.

Sont portés les renseignements suivants : nom de l'intéressé, numéro du dossier, date et lieu de la condamnation, nature de l'infraction, nature de la peine.

A signaler :

---

<sup>20</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>21</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>22</sup> Cf. la base de données et l'instrument de recherche papier spécifiques.

<sup>23</sup> Ces versements sont mentionnés dans l'état général disponible sur le site internet du ministère de la Justice ([www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)).

<sup>24</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice.

Un fichier spécifique pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Fi D 380-Fi D 384), pour la période 1948-1963 (avec des lacunes).

Un fichier spécifique pour les condamnations à mort (Fi D 262-Fi D 265) pour la période 1946-1965.

**◆ VERSEMENT 1998 0165 ART. 1-2 : DOSSIERS DE RECOURS EN GRACE RELATIFS A L'ALGERIE (SERIE SV VICHY). 1941-1942**

A la suite de l'occupation allemande et du partage territorial de la France, la plupart des administrations quittent Paris pour Vichy. Une des conséquences de ce partage est la création d'une série parallèle de recours en grâce intitulée SV (Vichy), tandis qu'à Paris la série S traditionnelle continue d'être alimentée. Parmi cette série SV, on trouve les dossiers de grâce relatifs à l'Algérie, jusqu'en 1942, où est créée une commission des grâces spécifique à Alger (ordonnance du 18 décembre 1942).

**◆ VERSEMENT 1997 0273 ART. 1-9 : DOSSIERS DE RECOURS EN GRACE CONCERNANT L'ALGERIE, LA TUNISIE, LE MAROC, L'A.E.F., ET L'A.O.F. INSTRUITS PAR LE COMITE FRANÇAIS DE LA LIBERATION NATIONALE A ALGER. 1943-1944**

Une ordonnance du 18 décembre 1942 institue à Alger une commission des grâces compétente pour l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'A.E.F. et l'A.O.F. : elle instruit les recours, émet un avis puis transmet au garde des Sceaux à Vichy. En juin 1943, le général de Gaulle et le général Giraud instaurent à Alger le comité français de Libération nationale. Ce sont eux qui exercent le droit de grâce. La commission est supprimée (ordonnance du 10 septembre 1943). Les recours sont instruits par le commissariat national à la justice à Alger dirigé par Jules Abadie (du 7 juin au 4 septembre 1943) puis par François de Menthon (du 5 septembre 1943 au septembre 1944 à Alger puis à Paris).

A signaler :

**Art. 1-6**

Dossiers de recours en grâce concernant l'Algérie. 1943-1944

**◆ VERSEMENT 1997 0407 ART. 1-67 : DOSSIERS DE RECOURS EN GRACE (RELIQUAT). 1913-1981**

A signaler :

**Art. 32-37**

Grâces collectives concernant les colonies. 1948-1961

**Art. 40**

Deuxième guerre mondiale : détenus politiques de la prison de Lambèse en Algérie, 1950 ; musulmans détenus en Algérie pour faits de collaboration, 1950. 1950

**Art. 44-49**

Guerre d'Algérie : état des poursuites, 1959, 1961 ; condamnés O.A.S., 1962-1964 ; amnistie, 1966 ; rapatriés d'Algérie, 1981. 1959-1981

**Art. 51**

Dossiers politiques : Algériens condamnés à la suite des événements de mai 1945. 1952.

**◆ VERSEMENT D 8329-D 8330 : REGISTRES DES RECOURS EN GRACE DES CONDAMNATIONS A MORT<sup>25</sup>. 1873-1981**

Le classement est chronologique.

Sont portés les renseignements suivants : numéro d'ordre du dossier, nom et prénom du condamné, nature du crime, nom de la juridiction, date de la condamnation, date et nature de la décision finale.

**◆ VERSEMENT 1997 0344 ART. 1-50 : DOSSIERS DE RECOURS EN GRACE CONCERNANT DES CONDAMNATIONS A MORT. 1947-1981**

Les dossiers sont classés par année puis par numéro de dossier.

Pour chaque dossier est précisé le pays considéré et le contexte (droit commun, lien avec la guerre d'Algérie, etc.).

A signaler :

- 1 dossier relatif aux émeutes de Sétif
- 1 dossier relatif à l'insurrection d'Alger
- 829 dossiers relatifs à des indépendantistes ayant commis des assassinats (civils et agents de la force publique), des attentats, etc.
- 97 dossiers relatifs à des actes similaires mais perpétrés sur le sol métropolitain.
- 35 dossiers relatifs à des désertions de militaires français musulmans.
- 3 dossiers relatifs à des ressortissants marocains et tunisiens ayant apporté une aide financière ou armée au mouvement insurrectionnel.

**◆ VERSEMENT D 11075<sup>26</sup> : REPERTOIRE DES DECRETS DE GRACE ET D'AMNISTIE. 1946-1985**

Ces répertoires enregistrent l'ensemble des décrets de grâce et d'amnistie accordés de mai 1946 à décembre 1985. On y trouve les renseignements suivants : numéro du décret, date d'envoi au contreseing, date du décret, date de notification, observations éventuelles. On peut distinguer trois types de décrets : les décrets de grâce individuelles, les décrets de grâce générales, les décrets d'amnistie (en application d'une loi d'amnistie).

**◆ VERSEMENT D 11613<sup>27</sup> : REGISTRE DES DECRETS COLLECTIFS DE GRACE DE LA JUSTICE MILITAIRE ET DES COLONIES . 1947-1982**

Il s'agit de registres d'enregistrement de décrets collectifs de grâce concernant la justice militaire (1947-1982) et la France d'Outre mer (1947-1963). Pour les décrets de grâce de la justice militaire et des colonies, les propositions étaient faites par les ministères de la Guerre, de la Marine ou des Colonies. Une fois le dossier instruit par le bureau des grâces du ministère de la Justice, le dossier de fond était renvoyé dans le ministère d'origine. Par ailleurs, le décret de grâce n'étant pas publié au Journal officiel, la décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'intéressé et aux services concernés.

On trouve dans ces registres les informations suivantes : numéro d'ordre, noms des requérants, date d'enregistrement, date du décret ou mention de rejet, nature (grâce ou amnistie), observations éventuelles.

**◆ VERSEMENT 2000 0009 ART. 1-2 : DECRETS DE GRACE DE LA JUSTICE MILITAIRE ET DE LA FRANCE D'OUTRE MER. 1947-1959**

Ce versement provient du Conseil supérieur de la magistrature (C.S.M.). En effet, la Constitution de 1946 stipule dans son article 35 que le "président de la République exerce le droit de grâce en conseil supérieur de la magistrature". Cette situation est modifiée par la Constitution de 1958. Durant cette période, le C.S.M. conserve donc une copie des décrets de grâce. En ce qui concerne les condamnations prononcées par des juridictions militaires ou coloniales, ce sont les ministères de la

---

<sup>25</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice, un exemplaire microfilmé est conservé au CAC.

<sup>26</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice.

<sup>27</sup> Lieu de conservation : ministère de la Justice.

Guerre et des Colonies qui sont compétents et qui conservent le dossier maître après passage au ministère de la Justice. Par ailleurs, le décret de grâce n'étant pas publié au Journal officiel, la décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'intéressé et aux services concernés. C'est pourquoi, ce versement, bien que constitué de copies, complète les versements de décrets de grâce déjà conservés par le ministère de la Justice.

**Art. 1-2**

Décrets de grâce de la justice militaire [copies] (classement chronologique). 1947-1959

**Art. 2**

Décrets de grâce de la France d'outre mer [copies] (classement chronologique). 1948-1957